



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume — Un Numéro séparé se vend 6 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### FRANCE. — PARIS, LE 20 AVRIL.

La chambre des députés a envoyé aujourd'hui, comme la chambre des pairs, une députation au roi, pour le féliciter sur la conclusion du mariage de S. A. R. le duc d'Orléans avec la duchesse Hélène de Mecklenbourg.

Hier, après avoir reçu la députation de la chambre des pairs, le roi est parti pour Versailles vers midi et demi. Un piquet de hussards et de garde nationale à cheval escortait la voiture; mais, au lieu de sortir de la cour du château par le guichet du Pont Royal, et de suivre le quai, où les mesures de police avaient été prises comme de coutume, la voiture royale est sortie par le guichet de la rue de Rivoli, et a suivi cette rue, qui est restée livrée à la circulation. Dans tout son parcours, le roi s'est mis souvent à la portière. Après avoir félicité le roi, la députation de la chambre des pairs s'est rendue chez M. le duc d'Orléans, et à une heure le prince est également parti pour Versailles.

M. Molé a reçu hier pour la première fois depuis la formation de son nouveau cabinet les membres du corps diplomatique. Il paraît que les ambassadeurs d'Autriche et de Prusse n'ont pas dissimulé au ministre président du conseil que les cours de Vienne et de Berlin verraient avec peine la retraite de M. Guizot des affaires. Ils auraient ajouté que la crise ministérielle avait fait naître de graves inquiétudes en Europe où l'on craignait que la tranquillité de la France ne fut encore troublée.

La discussion sur Alger a encore continué aujourd'hui à la chambre des députés. M. Salvete a un moment interrompu l'ordre du jour pour demander à la chambre la permission d'adresser des interpellations aux ministres, sur la politique qu'ils se proposent de suivre. La chambre n'a pas accordé sa permission.

Les remboursements continuent à être considérables pour les caisses d'épargne de plusieurs villes de départements; aussi nous voyons qu'à Lyon ils ont été dimanche dernier de 39,633 fr. et les versements ne se sont élevés qu'à 12,958 fr. Le même jour à Lille, les dépôts se sont élevés à 7,096 fr. et les remboursements à 79,769 fr. 96 c.

Au moment où, dans son exposé de principes, M. le président du conseil des ministres, en parlant du mariage du prince royal, a dit que cette alliance devait être pour tout le monde un signal et un motif d'union et de concorde, en s'accomplissant dans un temps où les passions et les dissensions politiques étaient apaisées, on a entendu courir sur plusieurs bancs le mot *Amis!*

Le retrait de la loi de non-révélation paraît décidé. M. Molé ira demain, nous assure-t-on, en grande solennité lire à la Chambre des Pairs un admirable morceau d'éloquence de M. Salvandy, dans lequel le cabinet déclarera que la loi de non-révélation lui semble excellente et nécessaire, qu'il la retire.

M. Molé persiste encore à croire qu'il ne retirera pas la loi de déportation, parce qu'elle est une conséquence des lois de septembre. Mais qu'est-ce qu'une résolution de M. Molé? Pour peu que la presse de l'opposition veuille s'en donner la peine, M. Molé retirera la loi de déportation. — Pour notre compte, nous nous y attendons.

Les principaux schéiks arabes du Mont-Liban viennent d'adresser à M. de Lamartine un magnifique sabre persan avec une lettre où ils prient le voyageur, qui a reçu une si longue hospitalité parmi eux, de rappeler au gouvernement français le souvenir de la protection que ce gouvernement a toujours prêtée, à la nation des Maronites. Si jamais les destinées de l'Orient rappelaient l'attention de la France vers la Syrie, nous trouverions dans la nation maronite des sympathies existantes depuis Louis XIV, et un peuple guerrier de trois cent mille chrétiens, que la conformité de religion rangerait immédiatement sous notre influence.

### AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de St Sébastien, le 14 avril, 10 heures du soir : Les dispositions peu favorables de la légion anglaise ont suggéré, assure-t-on, au général Evans, l'idée de former un corps de volontaires; un bon nombre d'officiers sont résolus à demander du service au gouvernement espagnol. En cas de dissolution de la légion, les lanciers et les artilleurs proposent de rester avec la garde royale espagnole.

La combinaison à laquelle Espartero devait concourir a échoué. Il avait promis d'envoyer 7000 hommes à Evans et un égal nombre à Tribaren en Navarre. D'après les dernières nouvelles qui nous parviennent, Espartero s'y refuse, parce que, dit-il, il ne peut ni laisser Bilbao sans défense, ni ôter la possibilité de détacher un corps de troupes au secours de Madrid menacé par Cabrera et Forcadell. Ce qui est bien sûr, c'est qu'Espartero s'occupe actuellement d'élever des fortifications à Bilbao; le dernier échec qu'il a essuyé à Zornosa lui fait craindre une nouvelle attaque contre cette ville.

### BELGIQUE.

#### BRUXELLES, LE 21 AVRIL.

La chambre des représentants a statué au commencement de la séance de ce jour, sur deux demandes en naturalisation. Elle a pris en considération celle en naturali-

sation ordinaire de M. Jean Corneille Notelseirs, cultivateur à Santvliet, et celle en grande naturalisation de M. Jacques-Joseph Houss, professeur à l'Université de Gand.

La chambre a ensuite entendu plusieurs rapports de pétitions.

Par arrêté royal, le camp sera rassemblé cette année le 1<sup>er</sup> juillet. Il se composera de 25,000 hommes qui seront remplacés le 15 août, par le même nombre. Le camp finira le 15 octobre.

M. Nollet, conseiller à la cour d'appel, vient de mourir à l'âge de 50 ans, à la suite d'un crachement de sang. L'huissier Mestriau père vient également de mourir à un âge très avancé. Il était le plus ancien des huissiers.

Les commissaires d'arrondissement et administrations communales ont été invités par M. le gouverneur, à vouloir bien s'occuper de la formation de l'état statistique de l'enseignement primaire pour l'année qui vient de s'écouler. Les renseignements ne seront demandés qu'à titre officieux aux chefs d'écoles privées de toutes catégories. Cette statistique devra être adressée à M. le gouverneur, directement pour les villes, avant le 20 mai; et, pour les campagnes, à MM. les commissaires de districts qui les vérifieront et classeront, pour les envoyer à M. le gouverneur endéans les dix jours suivants.

Une députation composée de propriétaires de charbonnages du couchant de Mons a été admise, il y a quelques jours, à l'honneur de présenter au roi, en faveur des associations industrielles, un mémoire revêtu d'un grand nombre de signatures d'exploitants de mines de houille, qui se plaignent des entraves apportées à la formation et au développement de ces sociétés. (Industriel.)

Bruxelles, 21 avril (trois heures). — On était revenu de la panique semée hier, aucune des nouvelles débitées ne se trouvant confirmées. Le cours de l'actif espagnol ouvert à 21 3/8 a été un instant à 21 1/8 pour fermer à 21 1/4 argent. Les nouvelles de Londres du 19 ne sont pas encore connues. Société générale émission de Paris 1548 P. Actions-réunies 101 A; Hauts-fourneaux du Borinage 107 P. Fer du Hoyoux 101 A.

Marché des huiles et graines. — L'huile de colza était offerte ce jour, il y avait désir de vendre à terme; la graine de colza et de lin sans affaires; les tourteaux de colza tiennent prix, ceux de lin ont baissé malgré qu'il y en ait peu sur place.

Apvres, (deux heures). — Ardoin 21 1/8 1/4 3/8 P. 1/4 A.

### LIÈGE, LE 22 AVRIL.

#### DE LA CLOTURE DE LA SESSION ACTUELLE.

Quelques journaux qui se prétendent bien informés nous assurent que la session parlementaire sera close vers le milieu du mois prochain. Nous avons peine à ajouter foi à ce bruit. Il reste des travaux trop importants à achever pour que les chambres se séparent avant d'en avoir terminé quelques-uns. Quels fruits aurait donc produit la session actuelle? Quels bienfaits en aurait retiré le pays? On s'est borné à discuter les budgets, à voter la loi des mines, la loi sur la sortie des os, et celle sur les distilleries. Voilà tout ce qui a été fait dans l'espace de cinq mois; tout ce qui est sorti de l'officine représentative depuis le 15 novembre 1836 jusqu'au 15 avril 1837.

Et l'on parle déjà de se séparer! Et c'est immédiatement après la rentrée des vacances de Pâques, après trois semaines d'inaction complète, qu'on se plaint de fatigue et de lassitude! C'est au moment où des discussions importantes vont s'ouvrir sur des lois vitales pour le pays, qu'on se prépare à rentrer dans ses foyers! Et l'on appelle cela consacrer ses veilles à la prospérité de l'état!

Mais il est des résolutions à prendre et des lois à porter qui sont de la plus haute urgence. La réparation des dégâts causés par l'inondation des polders, et les moyens de prévenir le retour de ces désastres, appellent en premier lieu l'attention de la chambre, et réclament un examen approfondi des pétitions relatives à ces importantes questions. Les réclamations des pêcheurs d'Ostende, dont la détresse a été si souvent signalée, méritent également d'être prises en considération. Si l'on veut empêcher l'émigration de la plupart d'entre eux, et relever une des branches d'industrie jadis les plus florissantes de la Belgique, il faut se hâter de faire droit à leurs justes plaintes. Sans cela, Flessingue et Dunkerque vont s'enrichir de nos déportés et nous redeviendront leurs tributaires, comme au tems de la fermeture de l'Escaut.

Parlerons-nous des lois sur l'instruction primaire et moyenne, dont on a solennellement promis de doter la Belgique dans le cours de cette session? De la loi sur la réorganisation du jury dont la discussion avait été fixée immédiatement après la loi sur les mines? De la loi sur le duel, qui est si vivement réclamée par l'opinion publique, par la raison et par la morale?

Il reste à peu près deux mois encore à la chambre pour s'occuper de ces divers travaux. Ce temps sans doute est trop court pour lui permettre de les terminer tous. Mais rien n'empêche qu'elle n'ouvre dès à présent la discussion sur les projets de lois qui sont en état. Rien ne s'oppose à ce que l'on arrête les

mesures à prendre pour indemniser les habitans des polders, et favoriser la pêche maritime. Quinze jours suffiraient amplement à la discussion de ces projets. La loi sur le jury réclame bien moins de temps encore. Tout le monde est d'accord sur les vices de l'organisation actuelle. Il n'y a qu'une voix sur la nécessité de l'améliorer. Les dispositions nouvelles proposées par le gouvernement ne sauraient soulever de longs débats. A l'exception de l'article qui établit le vote secret, et qui rencontrera peut-être beaucoup d'opposition, le reste de la loi pourrait être facilement discuté et adopté en deux jours. Le projet sur le duel présente des questions plus graves. Il ne saurait être discuté, avec fruit, avant la confection d'une loi nouvelle sur les injures et les outrages. Il faudrait donc en ajourner l'examen à la session prochaine. Reste la loi sur l'instruction primaire, qui, en supposant qu'elle occuât la chambre pendant trois semaines, pourrait être facilement discutée et adoptée, avant l'époque fixée pour la dissolution.

En suivant cette marche, notre représentation nationale pourrait du moins, avant de se séparer, se féliciter de ne pas avoir perdu son temps, et d'avoir répondu à l'attente du pays. La session n'aurait pas été stérile et on tiendrait compte aux députés sortans de leur activité. Ils auraient également satisfait autant qu'il est en leur pouvoir, au vœu exprimé par la constitution, qui a rangé au nombre des lois les plus urgentes celles sur l'instruction publique et sur les modifications à introduire dans notre système pénal.

Il est d'autres circonstances, plus impérieuses encore, qui exigent que nos représentans restent assemblés jusqu'au jour même de l'expiration de leur mandat. Celles là sont toutes politiques et se rattachent aux événemens qui se passent ou se préparent dans des pays voisins.

La faible consistance du ministère français, qui vient d'être reconstitué, peut donner lieu bientôt à des perturbations nouvelles. Nulle part on ne croit à sa durée, et les esprits sont d'autant plus inquiets sur son sort, et sur les suites que peut entraîner une deuxième dissolution, que la crise commerciale n'est point passée.

D'un autre côté, le roi d'Hollande ne discontinue pas ses préparatifs de guerre. Une armée ennemie campe toujours sur notre frontière, et la convention du 21 mai ne nous protège nullement contre une invasion nouvelle. Acceptée par le roi Guillaume, malgré lui, elle ne constitue à ses yeux qu'un traité dont les stipulations ne sauraient le lier. S'il y a consenti, c'est uniquement pour faire lever le blocus des côtes de la Hollande, et pour se ménager, sous l'apparence d'une adhésion aux volontés de la France et de l'Angleterre, la faculté de s'armer et de se préparer à une lutte nouvelle, sans leur inspirer trop de défiance ou d'ombrage. C'est là un fait qui ressort, d'une manière éclatante, de la conduite qu'il a tenue depuis 1833.

Or, dans des occurrences semblables, quand les chances de guerre et de paix sont à peu près égales, quand il faut s'attendre, chaque jour à voir éclore quelque événement inattendu, quand tout change autour de nous avec une mobilité effrayante, il est à désirer que les représentans de la nation restent réunis pour faire face aux difficultés qui pourraient survenir, prêter leur appui à l'organisation d'une bonne défense, et surveiller et activer la marche du gouvernement dans tout ce qui tend à affirmer notre indépendance et à maintenir l'ordre et la liberté.

### CONSEIL COMMUNAL.

#### ADOPTION D'UN TERRAIN POUR LE JARDIN BOTANIQUE.

Séance du 21 avril. — Absent, M. Closset, en voyage. Le procès verbal est lu et adopté.

Voici les communications les plus importantes faites en vertu du règlement d'ordre intérieur:

M. Charles Dayeneux demande à être nommé receveur de la ville en remplacement de son père décédé, et provisoirement de faire l'intérim de ces fonctions.

M. J. B. Wasseige, notaire, demande la place de receveur de la ville.

La Banque Liégeoise propose de se charger de la recette de la ville.

M. Hubert-Joseph Raikem-Verdvois demande la place de receveur de la ville.

M. Jamme dépose deux propositions qui tendent à s'adresser au gouvernement, l'une pour réclamer le remboursement des sommes payées aux victimes des pillages, et l'autre pour obtenir l'exécution du plan de rectification de la rue sous la Tour.

Une discussion s'engage sur le point de savoir si le conseil procédera à la nomination d'un intérimaire pour la recette de la ville. M. Lion fait remarquer que le collège des bourgmestre et échevins, chargé par la loi de la surveillance des finances communales, doit procéder provisoirement au remplacement du receveur, ce qui est admis.

La proposition de la banque et les demandes de MM. Dayeneux, Wasseige et Raikem, sont renvoyées à la commission de comptabilité.

M. Wasseige, au nom des commissions de l'instruction et des travaux, fait un rapport sur les nouvelles propositions de terrains pour le jardin botanique. — En voici l'analyse:

Il rend d'abord compte d'une réfutation par M. Masset des raisons qu'on a fait valoir contre son terrain situé au faubourg St. Laurent. Quoi qu'elle soit reconnue fondée sur quelques points, l'éloignement, le défaut d'eau, la difficulté des abords etc. restent toujours des objections assez fortes pour ne point choisir ce terrain.

Les nouvelles demandes ne sont qu'au nombre de trois.



CHAMBRE ou QUARTIER garni à LOUER, rue du Mouton Blanc, n° 635. 794

Je soussigné déclare que je ne reconnaitrai AUCUNES DETTES que pourra faire Lambert CARTIAUX, mon fils cadet.  
Liège, le 20 avril 1837. J. F. CARTIAUX. 773

**CAVE A LOUER,**  
RUE BASSE SAUVENIÈRE.

Ayant l'entrée sur la rue et propre à l'entrepôt de vins soumis aux accises. — S'adresser rue Haute Sauvenière, n° 855. 599

A LOUER TOUT DE SUITE UNE MAISON avec jardin située à FRAGNÉE. S'adresser quai d'Avroy, n° 562. 538

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste. Claire, n° 130. 234

MAISON SITUÉE RUE DE L'UNIVERSITÉ VIS-A-VIS DU PASSAGE LEMONNIER. 62

MAISON A LOUER, rue du Vert-Bois, n° 340. S'adresser rue du Pont, n° 923. 740

Le MARDI 9 mai 1837, à dix heures, le notaire PAQUE exposera en vente publique, en son étude rue Souverain Pont :

- 1° UNE MAISON sise à Liège, sur le Chafour, en lieu dit Coud, près de la pompe, n° 532;
  - 2° Une autre située rue Matrognard, dite Molinet, n° 539.
- Aux conditions que l'on peut voir chez ledit notaire. 795

On fait savoir qu'en vertu de jugement et pour compte de qui il appartiendra, le notaire BERTRAND vendra le 5 mai 1837, à 2 heures après midi dans les bâtiments de la fabrique de la maison cotée 621, quai d'Avroy à Liège, un

**MÉTIER NEUF**  
à filer le lin avec tous ses accessoires et deux machines de préparation. — ARGENT COMPTANT. 787

**A SURENCHÉRIR**

Dun 20<sup>e</sup> jusqu'inclus le 30 avril à midi, par une déclaration à faire en l'étude à Liège, du notaire KEPPELNE,

**LA BELLE PROPRIÉTÉ**  
SITUÉE A SCLISSIN,

Consistant en un corps de ferme et sept bonniers trois verges de cotillage, vergers, prés, houblonnière et terres. Adjudgée en masse au prix de 51,300 frs. 786

Le 2 MAI à 10 heures du matin, il sera vendu par le ministère du notaire BERTRAND, et par devant M. OPHOVEN, juge de paix en son bureau rue neuve derrière le palais à Liège un

**JARDIN POTAGER,**  
CONTENANT 3 ARES 18 CENTIARES,  
Avantageusement placé pour y bâtir, sis au faubourg Vivegnis, joignant la chaussée et au vigle dit Lava. S'adresser aux Demoiselles Delva au dit faubourg. 770

**VENTE**  
**POUR SORTIR DE L'INDIVISION,**  
SANS RÉSERVE DE CONFIRMATION.

MARDI 2 Mai 1837, à 9 heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de la ville de Liège, en son bureau, rue Mont Saint-Martin et par le ministère de M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire à la vente aux enchères d'une maison en très bon état, cour, écurie, bâtiment ayant servi de savonnerie, appendices et dépendances et environ 43 ares 59 centiares de jardin et cotillage; le tout situé à Jemeppe sur Meuse, lieu dit Haut Vinave, sur la mise à prix d'onze mille francs, en sus des charges. S'adresser pour avoir communication du cahier des charges audit notaire.

A VENDRE DE LA MAIN A LA MAIN, 1° UNE PETITE FERME avec 6 bonniers, située à Neufchâteau, canton d'Aubel, louée au sieur Legros; 2° UN BIEN d'environ 3 bonniers, situé au Calvaire, près Liège, tenus en location par le sieur Brasseur, moyennant 474 francs de loyer; 3° et 17 verges DE TERRE ET PRAIRIE, situées à Tilleur, près le chemin de fer de M. Braconier. S'adresser à M<sup>e</sup> DELBOUILLE, notaire, lequel est chargé de PLACER EN PRÊT sur Hypothèques, plusieurs CAPITAUX à 4 1/2 pour cent. 792

**Etude de M<sup>e</sup> Renoz,**

NOTAIRE, RUE DU POT D'OR.

JEUDI 27 AVRIL 1837, 10 heures du matin, il sera vendu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOUZ, une MAISON avec cour et dépendances, située à Liège, rue des Célestines, n° 676, joignant d'un côté à M. Raikem, et de l'autre à un jardin. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOUZ, dépositaire des titres. 741

MERCREDI 26 avril 1837, à 2 heures de relevée, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> RENOUZ, au n° 143, rue de la Sirène, à la vente aux enchères d'une quantité de meubles, arbustes, etc. etc.

**VENTE APRÈS DÉCÈS.**

LUNDI 1<sup>er</sup> MAI 1837, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> RENOUZ, à la vente aux enchères de

**DEUX MAISONS,**

Avec jardin, cabinet, etc., situées à Liège, Mont St. Martin, n° 623 et 624. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOUZ, dépositaire des titres de propriété.

A VENDRE une BELLE MAISON, située dans la rue la plus commerçante de la ville de Liège. S'adresser à M<sup>e</sup> RENOUZ, rue du Pot d'Or.

A LOUER une BELLE ET SPACIEUSE MAISON avec écurie et porte cochère, située à Liège, derrière Saint Jacques. S'adresser audit M<sup>e</sup> RENOUZ, notaire, rue du Pot d'Or. 762

**Etude du Notaire Courard.**

**VENTE**

**D'UNE PART DE HOULLÈRE.**

JEUDI 27 AVRIL 1837, à deux heures de relevée, le Notaire COURARD vendra en son étude à Herstal,

**CINQ ACTIONS**

Dans l'exploitation charbonnière de la petite Foxhalle et Hufnalle réunis, située dans cette dernière commune, à proximité de la grand route qui tend de Liège à Maestricht.

Cette exploitation est en plein rapport, et pourvue de deux machines à haute pression, dont une de la force de 40 chevaux, fonctionnant un jour par chaque semaine seulement, sert à démerger les eaux des ouvrages intérieurs; et l'autre de la force de 25 à 30 chevaux est destinée à l'extraction de la houille.

On y exploite actuellement plusieurs couches de chauffage maigre, 1<sup>re</sup> qualité. La barre est dans l'état le plus satisfaisant et compte 275 toises de profondeur.

La valeur de la concession est évaluée, meubles et objets mobiliers compris, à une somme approximative de 450,000 francs.

Une demande en extension contre laquelle il n'a été formé aucune opposition, a été adressée au gouvernement par la société de cette exploitation. 785

**VENTE**

DE

**FLEURS ET ARBUSTES.**

JEUDI 27 AVRIL, à deux heures de relevée, M. MOUTON, fleuriste, fera vendre en sa demeure, quai d'Avroy, n° 586, une NOMBREUSE PARTIE de PLANTES, tant en pleine terre que de serre et d'orangerie, consistant en orangers, camélia, etc., etc.

Pionia, arborea et herbacée, rhododendrum, rosiers de Bengale, idem pyramidal, thuya, cèdre, arbres-fruiliers, et une quantité d'autres trop long à détailler.

ARGENT COMPTANT. 769

**ON RAPPELLE**

Aux notaires de l'arrondissement de Liège, l'obligation que la loi leur impose de se trouver à l'assemblée générale, du premier mai prochain. L'absence, sans motif légitime, pourrait donner lieu aux peines légales. 669

LA VENTE D'UNE MAISON avec cour, jardin, une parcelle de terre contigue au jardin, et aboutissant au pré Mativa, et de la moitié de trois pièces de cotillage et pré sis presque vis-à-vis de la maison, le tout situé à la Boverie en lieu dit FETINNE près de l'église, annoncée pour avoir lieu le 10 Avril, est postposée au 8 MAI 1837 à deux heures de relevée, devant M<sup>e</sup> DUSART, notaire, en son étude rue Féronstrée, à Liège, où l'on peut s'adresser pour connaître les conditions, ainsi qu'à M<sup>e</sup> L'HÔEST, avocat, rue devant les Carnes, n° 290. 655

**PAR SUITE DE SURENCHÈRES**

Le notaire PAQUE vendra définitivement aux enchères publiques, pardevant M. OPHOVEN, juge de paix, en son bureau, rue Neuve derrière le Palais, le vendredi 28 de ce mois à 2 heures de relevée,

Les **IMMEUBLES** dont le détail suit situés à BRESSOUX et dont l'adjudication a eu lieu le 8 dudit mois d'avril, savoir :

- Le 6<sup>e</sup> lot, composé de 2 verges de cotillage, situées en Ponsay, sur la mise à prix de fr. 1100 00
  - Le 9<sup>e</sup> lot, de 2 verges de pré à la Bache. 367 50
  - Le 13<sup>e</sup> lot, de 2 verges de terre en Murlay. 1102 50
  - Le 14<sup>e</sup> lot, de 1 verge de houblonnière en Taux. 367 50
- 791

JEUDI 27 AVRIL 1837, A DIX HEURES PRÉCISES pour finir en un jour, dans le chantier du sieur L. DELVAUX sur Avroy, on vendra

**UNE QUANTITÉ EXTRAORDINAIRE DE BOIS SCIÉS,** SAVOIR :

Une partie des plus considérables de planches, quartiers barreaux, et feuillet de chêne, fort secs, dont plus de deux tiers ont de sept à huit ans de sciage, de toute longueur, jusqu'à 18 pieds; une quantité extraordinaire d'èveres, terrasses et posselets; une très-grande quantité de planchis et quartiers de hêtre et de planches et lattes de bois blanc; beaux gros horrons de frêne; horrons de chêne, de noyer, de hêtre et de tilleul, lattes à plafonner, etc. etc.

ARGENT COMPTANT. On commencera par une belle partie de bois quarrés fort secs.

N. B. Quoique la vente se fasse au comptant, toute personne connue pour solvable, ou munie d'une caution, peut obtenir un délai de trois ou six mois, moyennant un intérêt de cinq pour cent l'an. 765

**Etude du notaire Gilkinet.**

**VENTE**

D'UNE

**BELLE PROPRIÉTÉ,**

SITUÉE AU PÉRY,

QUARTIER DU NORD DE LA VILLE DE LIÈGE.

LE LUNDI, 8 MAI 1837, à 3 heures précises de relevée, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, Notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, N° 588, à la vente aux enchères publiques

**D'UNE BELLE PROPRIÉTÉ,**

SITUÉE A PÉRY, LIEU DIT COUR DES MINIMES,

Quartier Nord de la ville de Liège,

OCCUPÉE CI-DEVANT PAR M<sup>lle</sup> DEFRANCE,

Consistant notamment en UNE BELLE MAISON ayant deux issues, une en Pierreuse et l'autre au Péry, avec GRAND JARDIN et BOSQUET, mesurant 30 ares 53 centiares (7 verges grandes), plus une grande prairie arborée, faisant suite au jardin d'une contenance de 81 ares 72 centiares (18 verges grandes 15 petites) ayant une sortie au Péry et une dans la Cour des Mineurs.

De cette propriété dépendent d'autres petites habitations avec jardins, le tout contigu.

Tous les jardins exposés au midi, sont garnis d'arbres fruitiers en plein rapport.

L'ensemble de ses biens forme une des propriétés les plus agréables de la ville de Liège.

De l'habitation principale, placée à mi côte, on jouit d'une fort belle vue sur toute la ville et ses alentours.

On peut la voir tous les jours, le matin de 9 heures à midi et l'après-dîner de 3 à 6 heures.

Ces biens seront adjugés d'abord en masse, ensuite en 6 lots, des délais seront accordés pour faciliter le paiement du prix.

S'adresser pour connaître la formation des lots ainsi que les conditions de la vente audit notaire. 720

**Vente**

D'UNE

**MAISON DE CAMPAGNE.**

Le VENDREDI 28 AVRIL 1837, à 3 heures précises de relevée, le notaire GILKINET vendra, en son étude à Liège, rue Féronstrée, n° 588,

**UNE JOLIE MAISON DE CAMPAGNE**

située au lieu dit aux Aguesses, commune d'Angleur,

Avec jardin et verger qui en dépendent, d'une contenance d'environ un hectare 17 ares 69 centiares, occupée ci-devant par Mlle. Magnée.

S'adresser pour voir cette propriété au sieur AVONS, meunier au moulin des Aguesses, commune d'Angleur, et pour connaître les conditions en l'étude dudit M<sup>e</sup> GILKINET. 703

Etude du notaire Servais.

25 A 30,000 Fr., A PLACER

Sur bonne hypothèque et en RENTE PERPETUELLE, au taux de 4 p. c. Ce placement pourrait, selon les occurrences, faire l'objet de deux opérations distinctes. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, Place du Spectacle, n° 857.

A LOUER

POUR ÊTRE OCCUPÉ DE SUITE,

LE CHATEAU D'ENGIHOUL,

Situé à mi-chemin de Liège à Hay, dans un des plus beaux vallons de la Meuse, et se composant d'une habitation fort agréable, commode et salubre, avec jardins, écuries, remises, fontaine, étangs, ruissaux et quantité d'autres avantages. S'adresser au notaire SERVAIS, à Liège, Place du Spectacle, n° 857.

LA MAISON

A VENDRE ou à LOUER, N° 394, rue Puits en Sock, à Liège, près du Pont de Saint-Nicolas. Cette maison est avantageusement située et distribuée. S'adresser au notaire SERVAIS, Place du Spectacle.

VENTE DEFINITIVE

SANS RÉSERVE DE SURENCHÈRE.

JEUDI 27 AVRIL 1837, à trois heures après-midi, chez M. Falise, à Aus, le notaire SERVAIS adjudgera publiquement

LA MAISON, N° 351,

Située au HAUT-TIGE, commune d'Aus-et-Glain, avec jardins y attenants. La situation et la disposition du terrain présentent beaucoup d'avantages pour la bâtisse. S'adresser au notaire chargé de la vente, Place du Spectacle, n° 857.

REVENTE SUR FOLLE ENCHÈRE.

LUNDI 1<sup>er</sup> MAI 1837, à 3 heures après-midi, en l'étude du notaire SERVAIS, à Liège, Place du Spectacle, n° 857, les enfans de M. Dieudonné LAHAYE, lorsqu'il vivait fabricant et rentier en cette ville, feront adjudger DÉFINITIVEMENT en une seule séance, savoir :

- 1<sup>o</sup> UN PRÉ, situé dans la plaine de Droixhe, d'une surface de dix sept perches vingt deux aunes, joignant à MM. Defresne, Dolne et Jacquet.
2<sup>o</sup> Un idem, également sur Droixhe, d'une contenance de huit perches septante-deux aunes, aboutissant à MM. Declaire et Roumain.
Les titres et autres pièces sont déposés chez le notaire.

VENTE DE BIENS FONDS RURAUX.

LUNDI 8 Mai 1837, à dix heures du matin, il sera procédé en l'étude du notaire SERVAIS, à Liège, place du Spectacle, n° 857, et par son ministère, à l'adjudication publique, en cinq lots, des objets immobiliers, ci-après, situés en la commune de St. GEORGES, au hameau de la TINCELLE et SUR LE DOZ.

Premier lot.

UNE MAISON et dépendances, avec jardin, y contigu, joignant, de deux cotés, à Théodore Joseph Thiryon; d'un 3<sup>me</sup>, à la Voie aux Eaux et d'un 4<sup>me</sup>, à Gilles Joseph Thiryon.

Deuxième lot.

UN VERGER, d'une surface de quatre verges grandes dix petites, tenant d'un côté, à Monsieur le comte d'Oultremont de Wegimont, de Warfussée; d'un autre à M. Marchand et d'un 3<sup>me</sup>, audit sieur Gilles Joseph Thiryon.

Troisième lot.

UNE PIÈCE DE TERRE à LABOUR, contenant trois verges grandes quinze petites, aboutissant à Delvenne, Stiennon et Thiryon.

Quatrième lot.

Une idem, contenant dix verges grandes six petites; tenant, du levant, à ladite Voie aux Eaux; du midi, audit B. J. Thiryon, et du couchant audit M. le comte d'Oultremont.

Cinquième lot.

Une idem, de cinq verges grandes, tenant, du nord et du couchant, audit M. le comte d'Oultremont; du levant au sieur Pire.

On peut prendre communication des titres et conditions, chez ledit notaire SERVAIS.

FAILLITE DE GUILLAUME PLUMIER. VERIFICATION DES CRÉANCES.

Les syndics provisoires de la faillite de Guillaume PLUMIER, ci-devant distillateur à Liège, invitent les créanciers du failli à se présenter SAMEDI VINGT-DEUX AVRIL COURANT, à deux heures et demie de relevée, au greffe du tribunal de commerce séant à Liège, à l'effet de procéder contradictoirement avec eux et en présence de M. le juge commissaire, à la vérification et affirmation de leurs créances, Liège, le 14 avril 1837.

Le SAMEDI VINGT-NEUF AVRIL 1837, à trois heures après-midi, il sera procédé en l'étude et par le ministère du notaire BOULANGER,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES DES RENTES SUIVANTES:

- Une de 36 francs 46 centimes, ou 30 florins de Liège, et une de 24 francs 31 centimes, ou 20 florins de Liège, dues par le sieur Dorjo, demeurant dans la commune de St. Nicolas, près de Liège.
Une de 41 francs 48 centimes, due par le sieur Etienne ou ses représentans, à Grivegnée.
Une de 24 francs 31 centimes, ou 20 florins de Liège, due par le sieur Dosray et consors, à Seraing-sur-Meuse.
Une de 30 francs 38 centimes, ou 25 florins de Liège, due par Adrien D'artreau, à Grivegnée.
Et une de 60 francs 77 centimes, ou 50 florins de Liège, due par le sieur Dewaide, à Verviers.
On peut prendre connaissance des conditions de la vente et des titres de ces rentes, en l'étude dudit notaire.

Table with columns: RENTES, Capital, Noms des débiteurs, Domiciles, PRIX des adjudications. Includes entries for M. Mercy, M. de Furestenberg, etc.

Le MARDI 16 MAI, à 11 heures, M<sup>e</sup> DUSART, notaire, vendra aux enchères, en son étude, rue Féronstrée, UNE BELLE ET GRANDE MAISON dans le meilleur état possible, sise à Liège, Place Verte, n° 782, tenant d'un côté à M. le baron De Moffart, et de l'autre à M. Terwangne, banquier. Cette maison, qui est libre de charges, est composée de deux salons, place à manger, cuisine, lavoir, 5 chambres au premier, 5 au second, greniers, caves; etc. On pourra la voir tous les lundis, mercredis et vendredis, depuis onze heures jusqu'à une. S'adresser pour les conditions audit notaire.

TOILETTE. NOUVELLE IMPORTATION ANGLAISE.

Jusqu'à présent on n'avait obtenu des nombreuses compositions pour la teinture des cheveux que des résultats nuls ou incomplets. L'eau anglaise récemment importée de Londres par la maison Rousseau-Ma, de Paris, n'était point connue en France; cette eau teint les cheveux, moustaches et favoris en toutes nuances, les rend doux et brillans, ne déteint jamais et ne salit ni le linge ni les chapeaux. On trouve également, au même dépôt, les articles suivans, dont la réputation dispense de tout éloge: La pomnade grecque qui arrête la chute des cheveux, les empêche de blanchir et les fait pousser en peu de temps; L'épilatoire du sérail, qui fait tomber les poils-follets du visage ou des bras en dix minutes, sans laisser de traces ni altérer aucunement la peau; L'eau rose de la cour, qui donne au teint un coloris vif et naturel, on peut se laver le visage sans qu'il disparaisse; La crème de Turquie, qui blanchit à l'instant même la peau la plus brune; L'eau de Turquie, qui efface les rousseurs et toutes les taches du visage; elle contribue aussi à la blancheur de la peau; L'eau des chevaliers, qui détruit ou prévient la mauvaise haleine, lui donne le parfum le plus suave et blanchit parfaitement les dents sans en offenser l'émail; La pomnade américaine, qu'il suffit de passer sur les cheveux pour les teindre à la minute; La Pâte cirassienne, qui blanchit et adoucit les mains à l'instant même. Prix fixe: 6 frs. chaque article. On trouve aussi à l'adresse ci-après des petites Oreilles-Cornets, instrument pour la

SURDITÉ

Très-léger, tenant sur la tête, et qui rend à l'ouïe toute sa finesse. Prix fixe: 20 francs. On expédie. Affranchir. Le dépôt des articles ci-dessus de la maison Rousseau-Ma, de Paris, est établi chez M. BACHA, marchand de musique et nouveautés, pied du Pont d'Isle, n° 763, à Liège.

Messieurs les MARGUILLIERS DE LA FABRIQUE DE L'EGLISE SAINT JACQUES feront exposer EN LOCATION aux enchères publiques, LUNDI 24 avril 1837, à 3 heures du soir, en l'étude et par le ministère de

MAITRE DE BEFVE, UNE MAISON,

SITUÉE A LIÈGE, RUE DE LA SYRÈNE, AU QUARTIER DU SUD, n° 143. Composée au rez de chaussée, d'un salon, cabinet, place à manger, cuisine, lavoir, pompe, citerne, belles caves, deux cours et un jardin; à l'étage, de quatre chambres, surmontées d'un grenier et d'une chambre de domestique. S'y adresser toutes les après-dînées pour voir la dite maison, et pour connaître les conditions en l'étude dudit notaire, rue Sœurs de Hasque, n° 281, à Liège.

ADJUDICATION DEFINITIVE DE QUATRE MAISONS.

MARDI 2 MAI 1837, à dix heures du matin, M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire; Réexposera, en vente publique, en son étude, place du théâtre royal, à Liège: PAR SUITE DE SURENCHÈRES, 1<sup>o</sup> L'HOTEL DE LA PAIX, précédemment appelé le CANAL DE LOUVAIN, n° 410, avec la maison contigue, n° 409, sur la mise à prix de 37,905 francs. 2<sup>o</sup> UNE MAISON avec cour, n° 411, joignant audit hôtel, occupé par M. Cartuyvels, juge, mise à prix fr. 8709 75. 3<sup>o</sup> UNE MAISON, n. 412, attenant à la précédente, avec cour et bâtiment au fond, mise à prix 6,930 francs. Le tout situé rue derrière le Palais, à Liège.

FAILLITE DE JOSEPH JAMME. NOTIFICATION PRESCRITE par l'art. 512, Cod. Comm.

Par jugement rendu le treize avril 1837, enregistré le lendemain, le tribunal de commerce, séant à Liège, a, sur le rapport du juge commissaire, fixé aux créanciers en demeure et à tous autres qui pourraient être inconnus, un nouveau délai de huitaine, en-deans lequel ils seront tenus de faire vérifier leurs créances, et a déclaré que ce délai prendra cours à compter de la notification dudit jugement dans la forme prescrite par l'article 512 du code de commerce. En conséquence, les syndics provisoires de la faillite de Joseph Jamme, ci-devant négociant à Liège, invitent les créanciers en demeure ainsi que tous autres qui pourraient être inconnus, à se présenter le samedi VINGT-NEUF avril 1837, à deux heures de relevée, au greffe du tribunal de commerce de Liège, à l'effet d'y procéder contradictoirement avec eux et en présence du juge commissaire, à la vérification de leurs créances. Liège, le 18 avril 1837.

BOURSES.

Table of market data for Paris and Brussels. Columns include: Cinq pour cent, Trois pour cent, Act. de la B. de Fr., Napl. Cert. Falc., Esp. Ardaïn 1834, and various stock prices for Brussels.